

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/01/2021

Numéro interne de l'acte : 7

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 24

Nombre de suffrages : 26

Date de convocation
28/12/2020

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt ET un, le cinq janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSENI Mohamadi.

Etaient présents :

ABDALLAH Halimaty , ABDOURAHAMANE Céline , ANGATAHI Anli , ANRIFADJATI Anli , ASSANI Helene , ATTOUMANE Binti , BOINA Raim Rifay , BOINAIDI Habachia , CHANFI Bibi , M. DAROUECHI Navi, HAMISSI Roukia , HASSANI Roza , ISSOUFFI Ramadani, M. MADI MARI Chamsiddine, M. MADI OUSSENI Mohamadi, MAHAMOUDOU Laouia , MATTOIR Moissinga , OUSSENI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou, SAID Zozofina , SAID-HALIDI Ambdirahamane , SOUMAÏLI Mhamadi , TOUMBOU Mariama , YBRAHIMA Ybrahima

Procuration(s) :

MATTOIR Abouchia donne pouvoir à M. MADI OUSSENI Mohamadi, OMAR Yankoub donne pouvoir à BOINA Raim Rifay

Etai(ent) absent(s) :

ALBERT Zalia , ASSANI Mohamed , CHEBANI Mohamadi , MATTOIR Abouchia , OMAR Yankoub

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : ABDALLAH Halimaty

Objet : Attribution d'une subventions au CCAS

La Ville du Chiconi a pour ambition d'aider l'ensemble de la population rencontrant des difficultés importantes, en lui donnant les moyens de se valoriser, notamment par la restauration de l'accès aux droits fondamentaux tels que le droit au logement, le droit à la santé, le droit à l'emploi et à la qualification, le droit à l'éducation et à la culture.

Dans un contexte marqué par une population très jeune, une crise économique accentuant les difficultés structurelles, un taux de chômage élevé et un environnement réglementaire qui évolue, le Centre Communal d'Action Sociale est l'outil opérationnel de la politique sociale de la Ville.

La commune de Chiconi a choisi de confier la politique sociale au Centre communal d'Action sociale communale.

Pour permettre au CCAS de remplir ses missions, il est demandé au conseil municipal de valider le versement à cet organisme 150 000€ de subvention d'équilibre au titre de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil de municipal, à l'unanimité :

DECIDE:

-d'attribuer et de verser une subvention au CCAS de la commune de Chiconi pour une somme totale de 150 000 €, répartie comme indiqué ci-dessus:

DIT:

- que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2020 de la Communes,

DONNE:

- pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CHICONI
Le Maire,
Mohamadi MADI OUSSENI

